

Accord de partenariat volontaire

Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux

www.apvflegtcongo.com



LETTRE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES TRIMESTRIELLE - N°22 AVRIL/MAI/JUIN 2021

TO
ED
E



Processus APV-FLEGT : les raisons d'espérer

Chers lecteurs,
La vingt-deuxième parution de notre lettre d'information et d'échanges trimestrielle met à votre disposition un éventail d'informations sur la mise en œuvre de l'APV-FLEGT en République du Congo.

Une décennie après la signature de cet accord entre la République du Congo et l'Union européenne, la détermination de toutes les parties prenantes est focalisée sur l'aboutissement dudit processus à travers la délivrance des autorisations FLEGT pour toutes les cargaisons de bois à

destination de l'espace européen. La ferme volonté du Gouvernement Congolais axée sur les principes fondamentaux de gestion durable des ressources forestières sans oublier l'appui des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de consolider la gouvernance forestière dans notre a été soulignée par le Ministre de l'Economie Forestière, Rosalie MATONDO, lors du treizième Comité Conjoint de mise en œuvre (CCM) tenu en juin dernier. Elle s'est matérialisée à travers l'appui financier combien considérable accordé, par l'Union européenne et la coopération britannique, à notre Société Civile œuvrant à la bonne gouvernance forestière afin de mener à bien sa mission de sentinelle dans l'application, par l'administration forestière ainsi que les exploitants forestiers, de la législation régissant l'exploitation forestière en République du Congo.

L'évaluation globale du processus FLEGT entreprise par le Centre

pour la recherche forestière internationale (CIFOR), en mai dernier, dans notre pays, à l'initiative de l'Union Européenne, afin d'en mesurer les effets et les impacts enregistrés depuis son lancement, procède également de la volonté de cette union politico-économique de voir l'APV-FLEGT opérationnel dans notre pays. Conscients du rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT au Congo, les cadres des sociétés forestières ont été renseignés sur l'opérationnalisation du Système Informatique de Vérification de la Légimité (SIVL). Ceci au travers des campagnes de sensibilisations menées par la Cellule de la Légimité Forestière et de la Traçabilité (CLFT). Comme nous pouvons tous nous en rendre compte, il y a lieu d'être optimiste quant à la réalisation effective du processus APV-FLEGT au Congo.

Bonne lecture à toutes et à tous

Alain Bienvenu OSSEBI

Coordonnateur de la Cellule de la Légimité Forestière et de la Traçabilité (CLFT)

SOMMAIRE

- ◆ **P.1 - P2 : LÉGALITÉ FORESTIÈRE** : les sociétés forestières sensibilisées sur l'opérationnalisation du Système Informatique de Vérification de la Légimité.
- ◆ **P.2 - P3 : GOUVERNANCE FORESTIÈRE** : lancement des projets OI APV-FLEGT et PASGOF-SNOIE Congo.
- ◆ **P.3 - P4 : MISE EN ŒUVRE DE L'APV-FLEGT** : la République du Congo et l'Union Européenne optimistes à l'aboutissement du processus.

⇒ DERNIÈRES NOUVELLES

⇒ POUR ÉCHANGER AVEC NOUS

LÉGALITÉ FORESTIÈRE

Les sociétés forestières sensibilisées sur l'opérationnalisation du Système Informatique de Vérification de la Légimité

Le Ministère de l'Economie Forestière a organisé, du 21 au 23 avril 2021, à Pokola dans le département de la Sangha, par l'entremise de la Cellule de la Légimité Forestière et de la Traçabilité (CLFT), un atelier de sensibilisation sur l'opérationnalisation du Système Informatique de Vérification de la Légimité (SIVL) au profit d'une douzaine des cadres des sociétés forestières affiliées à la fédéra-

tion AGRI/FORETS/UNICONGO.

Cet atelier a eu pour objectifs de présenter l'état d'avancement du SIVL, de faire une formation additionnelle sur les modules gestions de comptes, fiscalité, et légimité du SIVL ainsi que d'échanger et formuler des propositions pour une bonne appropriation du SIVL. **(suite p.2)**



Une vue des participants (Photo UNICONGO)

LÉGALITÉ FORESTIÈRE (SUITE P.1)

Cette rencontre interactive a permis aux parties prenantes d'en apprendre davantage sur la mise en œuvre de l'APV-FLEGT en République du Congo en général et plus spécifiquement sur l'état d'avancement du déploiement du SIVL à travers les modules fiscalité et légalité ainsi que le sous module permis spécial concernés en premier par ce déploiement. Ceci au travers des communications qu'a consacré cet atelier et des exercices pratiques auxquels les participants ont été soumis.

Ces assises ont permis aux représentants des sociétés forestières de mettre en lumière plusieurs préoccupations. Celles-ci se résume entre autres par la prise en compte par le SIVL (i) des arbres qui seraient abattus et ne portant pas des étiquettes codes-barres, (ii) des bois coupés pendant l'ouverture des routes, (iii) du paiement des taxes forestières par compensation ; le nombre d'utilisateurs que le SIVL peut supporter ; les documents qui doivent être annexés à la demande d'obtention du certificat de légalité ; le niveau de sécurité du SIVL ; l'opérationnalisation effective du

module fiscalité et du module légalité ; la mauvaise qualité de l'internet fourni par certains opérateurs de téléphonie mobile dans les sites d'exploitation du Nord-Congo, notamment à Mokabi, Thanry et Bétou ; les difficultés rencontrées lors des formations et non évoquées par la CLFT ainsi que les nombreuses ruptures constatées entre les différentes formations.

Dans son allocution de circonstance, Patrick GEOFFROY, Directeur Général de la Société Industrie Forestière de Ouessou (IFO) et Vice-Président de la Fédération Agri-Forets/UNICONGO a réaffirmé l'engagement d'UNICONGO à la gestion durable des forêts, objectif ultime de la politique forestière définie par la République du Congo, en poursuivant la mise en œuvre des plans d'aménagement, des concessions forestières, la transformation plus poussée des bois, la gestion rationnelle de l'environnement, notamment la protection et la conservation de la biodiversité et la responsabilité sociétale.

Recommandations

- ⇒Elaborer une procédure de réception des structures acquises dans le cadre des cahiers de charges particuliers (faire réceptionner par le service de proximité) ;
- ⇒Accélérer le processus de mise en place d'une passerelle entre le SIVL et le Guichet Unique de Paiement (GUP) afin que le paiement soit soutenu par une quittance qui sera notifiée au SIVL ;
- ⇒Prendre en compte les préoccupations exprimées par les sociétés forestières concernant l'amélioration du SIVL ;
- ⇒Informé aussi bien les responsables que les référents des entreprises forestières sur la tenue des prochaines sessions de formation ;
- ⇒Réaliser l'assistance technique en ligne des référents SIVL des entreprises forestières ;
- ⇒Tenir informer les référents des entreprises forestières sur les activités concernant la mise en œuvre de l'APV-FLEGT et notamment l'opérationnalisation du SIVL.

GOVERNANCE FORESTIÈRE

Lancement des projets OI-APV-FLEGT et PASGOF-SNOIE Congo

Ces deux nouveaux projets ont pour objectif de renforcer la contribution des organisations de la société civile, des communautés locales et des populations autochtones à l'amélioration de la gouvernance forestière, la gestion durable, inclusive et transparente des forêts en République du Congo.

Ils sont financés dans le cadre du 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED) et du Foreign Commonwealth and Development Office (FCDO) à hauteur de 3 119 000 euros à raison de 918 507,20 euros pour le Projet Observation indépendante de l'application de la loi et de la gouvernance forestière dans le cadre de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) au Congo en sigle OI-APV FLEGT (87% financés par le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED), 10% du Foreign Commonwealth and Development Office (FCDO) et le reste sur fonds propres) et 2 200 000 euros pour le Projet d'Appui à la Société civile pour l'amélioration de la Gouvernance Forestière en République du Congo à travers le Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe en sigle PASGOF-SNOIE Congo (68% du 11^{ème} FED, 18% du FCDO et le reste sur fonds propres). Les deux actions seront mises en œuvre sur trois (3) ans.

Ces deux subventions vont, ainsi, permettre de poursuivre le

travail d'Observation Indépendante Mandatée (OIM) et le développement du Système Normalisé d'Observation Indépendante Externe (SNOIE-Congo), avec des approches, des méthodologies et des outils d'observation indépendante des forêts plus pertinents.

Présentant le Projet OI-APV FLEGT, Alfred NKODIA, son coordonnateur, a mentionné les activités qui seront menées dans le cadre dudit projet. Il s'agit notamment de la mise en place du système de management de qualité de l'Observatoire Indépendant Mandaté (OIM), certifié ISO 9001 ; de la participation et l'implication aux réunions, séances ou ateliers sur l'élaboration d'un cadre stratégique de collaboration entre l'OIM et le SNOIE-Congo ainsi que l'opérationnalisation du comité de pilotage de l'Observatoire Indépendant, la publication et la diffusion des informations sur le secteur forestier.

(suite p.3)



Rosalie MATONDO et Raoul MATEUS PAULA
à l'ouverture de l'atelier



GOUVERNANCE FORESTIÈRE (SUITE P.3)



Photo de famille

Il a, par ailleurs, évoqué le besoin d'un appui additionnel des autres Partenaires Technique et Financiers (PTF) pour financer les aspects non pris en compte dans l'enveloppe allouée à savoir : la réfection du bâtiment abritant leurs bureaux et l'acquisition de véhicules adaptés.

De son côté, Lilian BARROS, Coordinateur de la Plateforme pour la gestion Durable des Forêts (PGDF) pilotant le PASGOF-SNOIE Congo a présenté les axes du projet qui se résument entre autres au renforcement des capacités techniques et organisationnelles des Organisations de la Société Civile (OSC), de leurs plateformes et des Communautés Locales des Peuples Autochtones (CLPA) ; à la mise en œuvre du SNOIE- Congo afin de générer des données de qualité sur le secteur forestier, la gouvernance forestière et les changements d'affectation des terres, le cadrage entre l'Observation Indépendante Mandatée et l'Observation Indépendante Externe (OIE) ; au renforce-

ment du suivi des pratiques des acteurs du secteur forestier et changement d'affectation des terres forestières, au renforcement des actions de plaidoyer et de recherche des organisations de la société civile locales et nationales sur les résultats de l'Observation Indépendante (OI). Il a, en outre, remercié la Ministre de l'Economie Forestière pour sa volonté de continuer de veiller à toujours impliquer la société civile dans les processus liés à la gouvernance forestière et son appui au SNOIE-Congo, manifesté lors du 12^{ème} Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'APV-FLEGT.

Pour sa part, le Chef de la Délégation de l'Union Européenne a déclaré que l'observation indépendante est fondamentale dans le cadre de l'APV-FLEGT avant de réitérer son soutien indéfectible et son plein engagement à la mise en œuvre de ce processus en République du Congo.

Dans son allocution de circonstance, la Ministre de l'Economie Forestière a souligné que l'implication dès les premières heures de la société civile dans l'APV-FLEGT a été « le gage du souci de transparence qui a toujours animé le gouvernement dans la gestion des ressources forestières. Et cette approche participative et volontariste du gouvernement a permis, a indiqué Rosalie MATONDO, à notre pays d'être compté parmi les pionniers de la sous-région à avoir permis à la société civile d'exercer un contrôle indépendant de l'application

de la loi forestière. Cette expérience dont se sont bien approprier l'administration forestière et la société civile à contribuer de manière remarquable à la reconnaissance de son utilité (...) au point d'en faire une partie prenante majeure désormais formellement pris en compte dans la loi 33-2020 du 8 juillet 2020 portant code forestier en République du Congo » a renchéri Madame la Ministre. S'adressant aux bénéficiaires de la subvention, Rosalie MATONDO leur a demandé de faire preuve de responsabilité et de rigueur dans l'emploi de ladite subvention mais également de veiller scrupuleusement au professionnalisme et à la bonne qualité du travail auquel ils sont soumis tout en leur garantissant la disponibilité de son administration à leur apporter toute l'assistance souhaitée afin d'atteindre les objectifs fixés.

Il sied de noter que le Projet OI-APV FLEGT est piloté par le Cercle d'Appui à la Gestion Durable des Forêts (CAGDF), une organisation non gouvernementale (Ong) faisant partie de la Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts œuvrant dans la promotion de la gouvernance forestière. Par ailleurs, le PASGOF-SNOIE Congo est piloté par le Centre International pour le Développement et la Formation (CIDT) avec l'appui de Fern, de Forêt et Développement Rural (FODER) et d'un consortium de huit Ong nationales dont le Comptoir Juridique Junior (CJJ) assurant la coordination nationale du projet.

MISE EN ŒUVRE DE L'APV-FLEGT

La République du Congo et l'Union Européenne optimistes à l'aboutissement du processus

Coprésidée par Rosalie MATONDO, Ministre de l'Economie Forestière et son Excellence Raul MATEUS PAULA, Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Congo, la treizième session du Comité Conjoint de Mise en œuvre de l'APV-FLEGT a eu pour objectif de faire le point de la mise en œuvre de cet accord depuis l'organisation du précédent Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) en novembre 2020, et d'orienter le travail de l'année 2021. Elle a connu également la participation de Yannick Ariane RASOARIMANANA, représentante de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) au Congo.

Cette 13^{ème} réunion du CCM s'est ouverte, le 2 juin, par les travaux du segment technique regroupant les experts de deux parties. Ceux-ci ont planché entre autres sur l'état d'avance-

ment du déploiement du Système Informatique de Vérification de la Légimité (SIVL), le bilan des informations rendues publiques dans le cadre de l'Annexe X de l'APV-FLEGT, la contribution de la société civile à la révision de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), le bilan de l'observation indépendante de 2017 à 2020 et perspectives ainsi que sur le mécanisme de participation des parties prenantes à l'élaboration des textes d'application du code forestier. (suite p.4)



Rosalie MATONDO et Raoul MATEUS PAULA échangeant les Parapheurs après la signature de l'aide mémoire



MISE EN ŒUVRE DE L'APV-FLEGT (SUITE P.3)

Les acteurs de la filière forestière ont également salué quelques avancées réalisées, entre autres la finalisation du travail pour l'élaboration des textes d'application de la loi n°33 du 8 juillet 2020 portant code forestier, les formations dispensées aux utilisateurs du Système informatisé de vérification de la légalité (SIVL) sur les modules légalité et permis spéciaux, ainsi que la poursuite de la mise en œuvre des plans d'action pour la résolution des demandes d'actions correctives émises par l'Auditeur indépendant du système (AIS).

Edifiés en session formelle, de la moisson des travaux des experts, à travers la synthèse faite par le Directeur Général de l'Economie Forestière, Joseph MOUMBOULOU, la Ministre de l'Economie Forestière et le Chef de la Délégation de l'Union Européenne ont unanimement félicité les experts et commenté, conformément à l'esprit du CCM, les résultats auxquels ils sont parvenus.

Dans son allocution de circonstance, la Ministre de l'Economie Forestière a cité quelques résultats encourageants, pour toutes les parties prenantes, qui donnent des raisons d'espérer un avenir plus radieux de la gouvernance forestière en République du Congo grâce à l'apport des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) au premier rang desquels figurent l'Union Européenne, l'Agence Française de Développement (AFD) et la Coopération britannique.

Rosalie MATONDO a, par ailleurs, exprimé la gratitude du gouvernement de la République à l'endroit de la société civile et aux autres parties prenantes pour les efforts accomplis en vue de faire progresser l'APV-FLEGT au Congo.

Saluant ces efforts, la Ministre de l'Economie Forestière a relevé que l'un des enjeux en rapport avec le SIVL porte sur le déploiement des modules fiscalité et légalité, dont la mise en œuvre garantirait la sécurité des recettes de l'état et la délivrance des certificats de légalité à blanc aux entreprises forestières. Aussi, a-t-elle relevé que l'urgence serait de redynamiser le groupe de travail interministériel par l'actualisation de sa feuille de route, condition sine qua non de la poursuite des activités de terrain.

Pour sa part, le Chef de la Délégation de l'Union Européenne a réitéré son soutien indéfectible et son plein engagement à la mise en œuvre du processus APV-FLEGT en République du Congo. Son nouvel appui à la mise en œuvre des APV, d'un montant global de 24 millions d'euros, bénéficiant à huit pays dont le Congo, en est une nouvelle démonstration a indiqué Raul MATEUS PAULA.

De son côté, la représentante de la FAO a déclaré qu'en dépit des appuis des bailleurs, les défis liés à la mise en œuvre de l'APV restent encore nombreux. Pour les surmonter, a souligné Yannick Ariane RASOARIMANANA, « Nous devons les relever ensemble, dans un esprit d'innovation, de dialogue

et de collaboration ».

Au terme de cette 13ème session, les participants ont formulé quelques recommandations. Il s'agit entre autres : le renouvellement du certificat de sécurité du site internet de l'APV ainsi l'augmentation de sa capacité de stockage, la création et la formalisation du groupe de travail multi-acteurs pour l'élaboration des textes d'application de la loi portant code forestier, la mise en place d'une passerelle entre le SIVL et le Guichet Unique de Paiement (GUP), afin que le paiement des taxes forestières soit soutenu par une quittance qui sera notifiée au SIVL et la validation du plan de mise en service du module fiscalité par le Groupe de Travail Interministériel (GTI) et effectuer son suivi jusqu'à sa mise en service effective.

Les dates des 24 et 25 novembre 2021 ont été adoptées, par les deux parties, pour l'organisation du 14ème CCM. Par ailleurs, cette session est la dernière à laquelle a participé Raul MATEUS PAULA. Ce dernier est arrivé au terme de sa mission après trois ans passés au Congo.



Une vue des participants

DERNIÈRES NOUVELLES

Dans la foulée de son lancement, le Projet OI APV FLEGT, a tenu sa première session inaugurale, à Brazzaville, sous la houlette du Directeur Général de l'Economie Forestière, Joseph MOUMBOULOU.

POUR ÉCHANGER AVEC NOUS

POINT FOCAL NATIONAL DE L'APV-FLEGT AU CONGO

Adolphe NGASSEMBO

+ 242 06 905 76 43

ngassemboadolphe18@gmail.com

Coordonnateur de la CLFT

Alain Bienvenu OSSEBI

+ 242 06 978 67 06

oss_ba@yahoo.com

www.apvflegtcongo.com

 **APV-Flegt CONGO**

